

COMMUNIQUE DE PRESSE

VOTATION DU 30 NOVEMBRE 2025

Objet 2 : octroyer les droits politiques aux personnes sous curatelle de portée générale en raison d'une incapacité durable de discernement.

Solidarité Handicap Mental, Pro Infirmis, Cap-Contact, Pro Mente Sana, le Graap-Fondation, Insieme Vaud, ainsi que les 30 associations membres de Forum Handicap Vaud soutiennent le projet cantonal visant à rétablir les droits politiques aux personnes protégées par une curatelle de portée générale.

Cet objet, soumis au vote populaire, vise à garantir une égalité accrue et à renforcer la participation citoyenne de toutes et tous, conformément aux principes fondamentaux de notre démocratie. En ouvrant le débat sur l'accès aux droits politiques pour les personnes sous curatelle de portée générale, il s'agit de reconnaître leur capacité à contribuer à la vie publique.

Actuellement, les personnes concernées sont exclues du droit de vote et d'éligibilité.

- **Mesure de protection** : la curatelle de portée de générale est une mesure de protection administrative visant à la sauvegarde des intérêts de la personne. Elle n'empêche aucunement la réflexion et la prise de décisions et ne doit en aucun cas constituer un obstacle à la participation démocratique.
- **Egalité de traitement** : aucune autre catégorie de la population n'a à prouver sa capacité ou sa légitimité à voter.
- **Eligibilité** : voter ne signifie pas être élu, ce sont les citoyennes et citoyens qui décident qui élire
- **Influence** : le risque de captation des voix ou d'influence ne doit pas être porté par les personnes concernées. Nous rappelons ici qu'il s'agit d'un acte pénalement répréhensible.
- **Information** : des lieux de formation et d'information existent pour aider les personnes à forger leur opinion, Solidarité-Handicap mental et la Fondation Eben-Hézer organisent ce type de sensibilisation..

- **Récupération des droits** : la procédure pour récupérer ses droits politiques est compliquée, longue et humiliante.

La proposition du Conseil d'État est une manière simple et efficace de démêler l'imbroglio législatif actuellement en place. Cela permet également de respecter les engagements internationaux pris par la Suisse et notamment la Convention de l'ONU sur le droit des personnes handicapées (CDPH).

Les Chambres fédérales viennent de supprimer les discriminations privant 16 000 personnes en situation de handicap sous curatelle de leur droit de vote qui aboutira à une modification constitutionnelle soumise au peuple. Certains cantons ont déjà abrogé ou réfléchissent à supprimer les restrictions similaires à l'accès aux droits politiques. Les expériences déjà menées à ce niveau n'ont pas montré de dysfonctionnements ou de dérives particuliers.

Accorder le droit de vote à toutes et tous, y compris aux personnes protégées par une curatelle, c'est affirmer que chaque citoyenne et chaque citoyen du canton a le droit de faire entendre sa voix sur les questions qui touchent l'ensemble de la collectivité.

Cette réforme vise à reconnaître la diversité des parcours et des vécus, notamment ceux des personnes en situation de handicap, dont les voix méritent d'être entendues et valorisées dans le débat public. En ouvrant l'accès aux droits politiques, le canton de Vaud s'inscrit dans une dynamique de progrès et d'inclusion et pour des droits égaux.

Nous invitons l'ensemble de la population à s'informer sur les enjeux de cette votation et à prendre part activement à la vie démocratique lors du scrutin du 30 novembre 2025. Ensemble, œuvrons pour une société qui respecte et valorise l'opinion de chaque citoyen.ne, indépendamment de son statut ou de sa situation personnelle.

Forum Handicap Vaud Solidarité Handicap Mental Pro Infirmis Pro Mente Sana
Graap-Fondation Insieme Vaud Cap-Contact

Contact :

- Forum Handicap Vaud : Fabienne Segu – 076 442 44 15 – info@fhvd.ch
- Solidarité Handicap mental : Kirsten Gigase - 021 021 648 25 82 - shm@solidarite-handicap.ch

Lausanne, le 7 novembre 2025